

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 26 mai 2023 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

projet de morcellement de la parcelle sise à Bonnal, um Bommel 42, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section NC d'Insenborn, sous le numéro 211/2705, lieu-dit « Um Bommel », place (occupée), contenant 20 ares 36 centiares, en 4 lots distincts en vue de leur construction, présenté par le bureau d'architecture ATAM Architecture et Management pour le compte de la société Project Bonnal Sàrl.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 31 mai 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire f.f., le Bourgmestre,



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more fluid and cursive, while the one on the right is more structured. Below the signatures is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'Administration communale' at the top and 'Esch-sur-Sûre' at the bottom, surrounding a central coat of arms featuring a crown and a shield with various symbols.

Date d'affichage: 2 juin 2023